



CIAS2026002PJ

Centre intercommunal d'action sociale

Rapport d'orientation budgétaire

Année 2026

Conseil d'administration
25/02/2026

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les centres d'action sociale des collectivités territoriales qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus (article L 2312-1, D 2312-3 et L 5211-36 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Celle-ci doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

La délibération du DOB, comme toutes les autres, doit être transmise au contrôle de légalité.

Table des matières

PREAMBULE	1
PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL	3
PARTIE II : SITUATION FINANCIERE DU CIAS AU 31/12/2025	8
PARTIE III : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2026.....	9

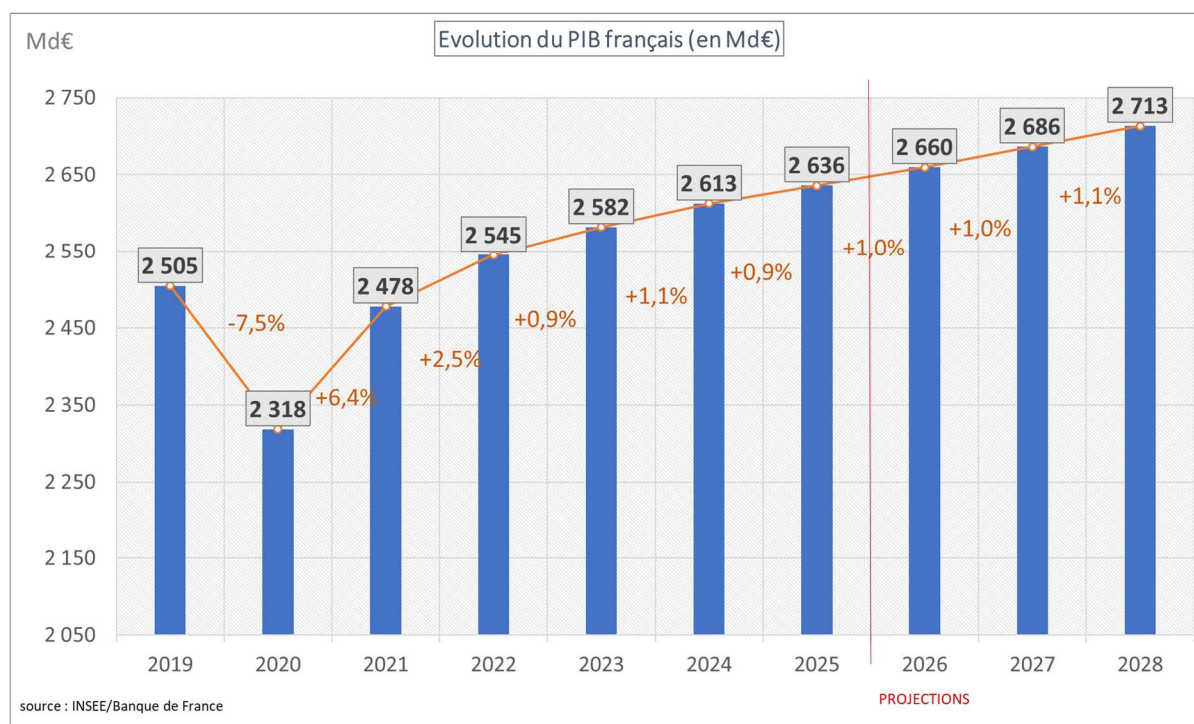
PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

L'environnement économique national reste marqué par un ralentissement de l'activité à l'échelle internationale et par des incertitudes géopolitiques persistantes. La croissance mondiale demeure positive (+3,2% en 2025), portée principalement par les États-Unis et certaines économies asiatiques, tandis que la Zone Euro affiche une progression plus limitée.

En France, après une croissance estimée à +1,1 % en 2024, l'activité économique ralentit. Selon les projections de la Banque de France et les hypothèses macroéconomiques retenues dans le projet de loi de finances pour 2026, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'établirait autour de :

- +0,9% en 2025 ;
- +1,0% en 2026 et 2027 ;
- +1,1% en 2028.

Cette croissance modérée s'explique notamment par une demande intérieure encore fragile, un investissement privé prudent et un niveau d'épargne des ménages toujours élevé, traduisant un climat économique empreint de prudence.

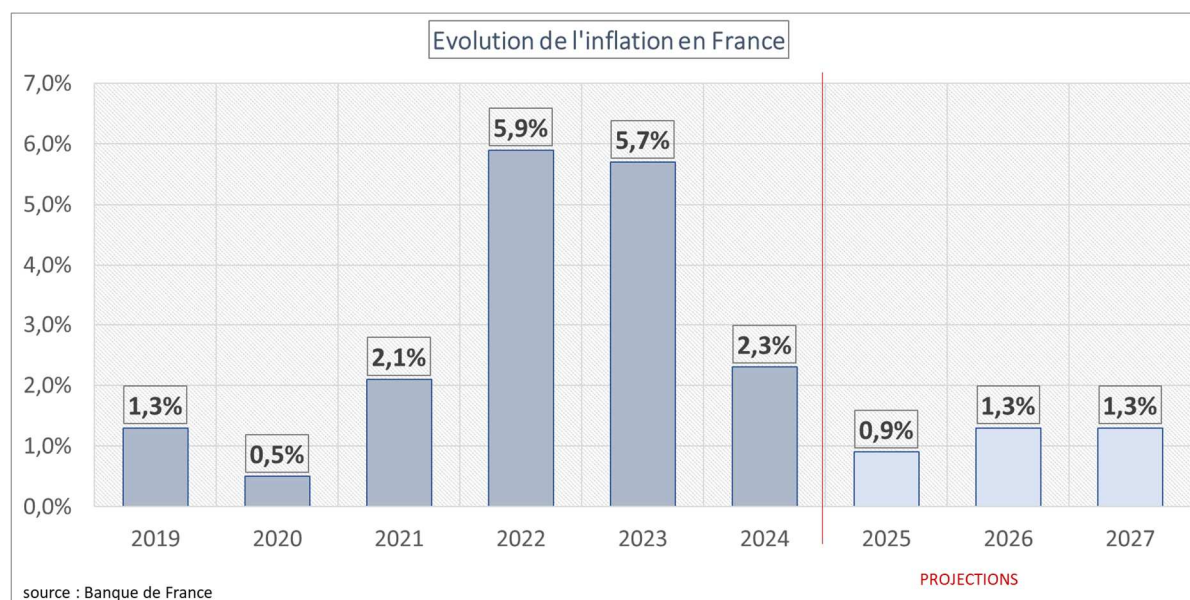


Après les fortes tensions inflationnistes observées en 2022 et 2023, l'inflation a nettement reculé en 2024 et poursuit sa normalisation. L'indice des prix à la consommation s'inscrit désormais dans une trajectoire plus conforme à l'objectif de stabilité des prix fixé par la Banque centrale européenne (inflation inférieure au seuil de 2%).

Les projections actuelles font apparaître :

- Une inflation inférieure à 1% en 2025,
- Une inflation inférieure à 1,5 % en 2026 et 2027.

Cette désinflation progressive a permis aux banques centrales d'amorcer un assouplissement graduel de leur politique monétaire, avec une baisse des taux directeurs, afin de soutenir l'activité économique sans relancer les pressions inflationnistes.



Le marché du travail reste relativement résilient mais montre des signes de ralentissement. La faiblesse de la croissance économique limite les créations d'emplois, notamment dans le secteur marchand.

Selon les projections de la Banque de France, le taux de chômage devrait :

- Se stabiliser autour de 7,6 % en 2025,
- Connaître une légère hausse en 2026, pour atteindre environ 7,8 %, avant une amélioration progressive à moyen terme.

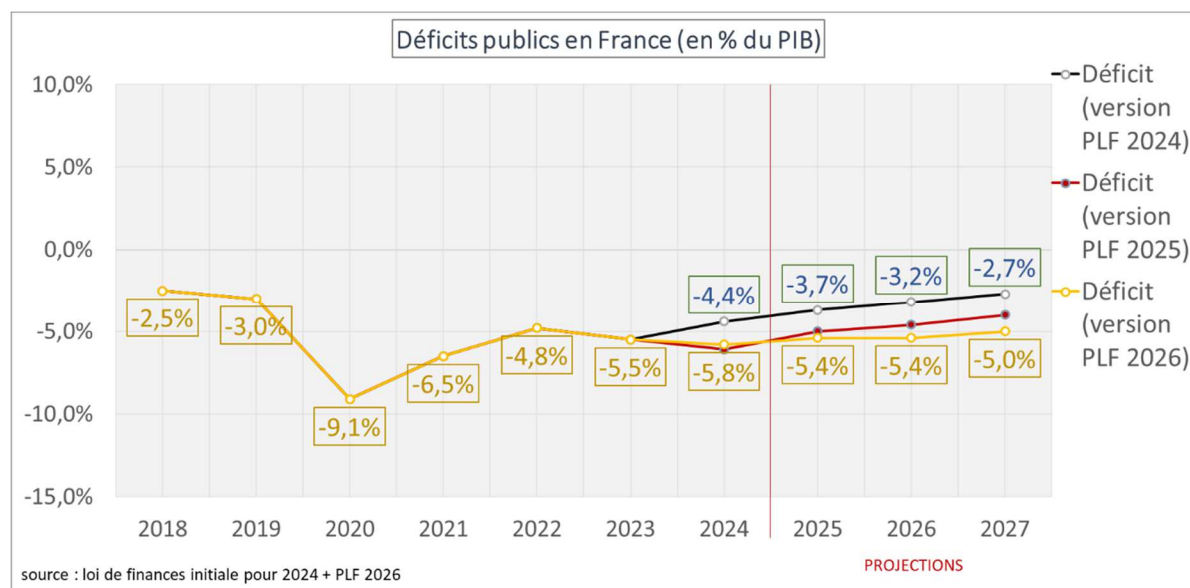
Cette évolution reflète l'ajustement progressif du marché du travail à un environnement économique moins porteur, s'expliquant en partie par un contexte politique national très instable depuis plusieurs mois.

Cette instabilité politique nationale a aussi mis en avant la situation préoccupante des comptes publics.

Le déficit public français, déjà supérieur aux normes européennes avant la crise sanitaire, s'est fortement dégradé depuis 2020 et reste à un niveau élevé. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, le Gouvernement retient une trajectoire de redressement progressif :

- Un déficit public estimé à -5,4 % du PIB en 2025 et 2026,
- Un déficit estimé à -5% en 2027, contre -2,7% dans le PLF 2024.

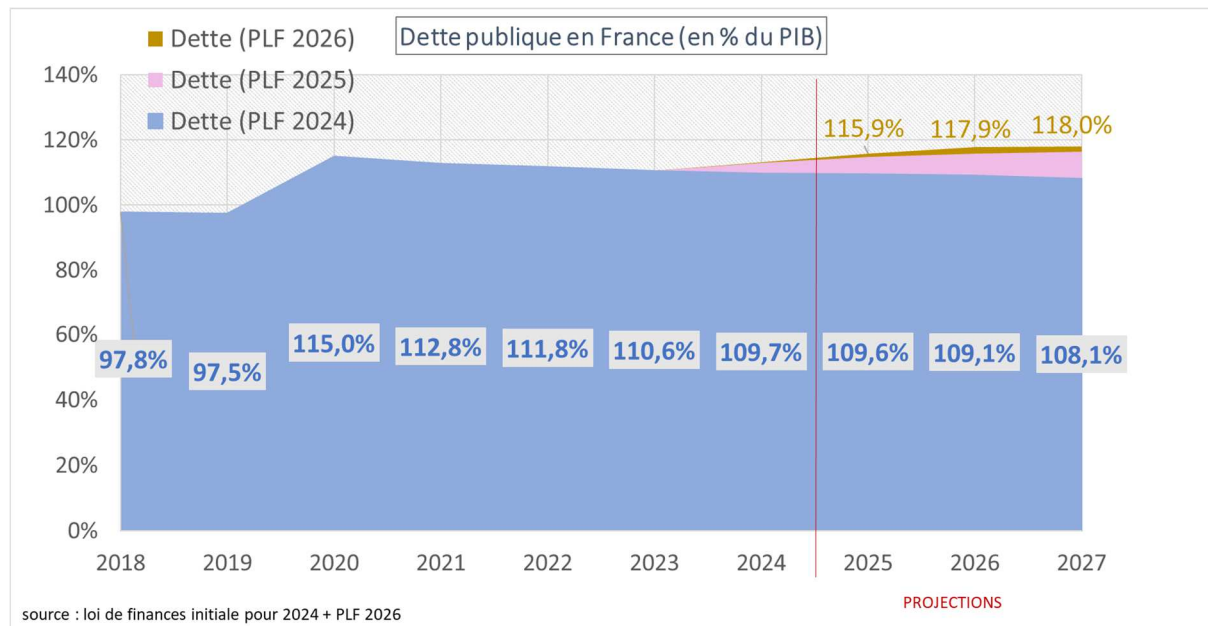
Cette trajectoire vise un retour sous le seuil des -3 % du PIB à l'horizon 2029, conformément aux engagements européens, mais suppose des efforts budgétaires significatifs et durables.



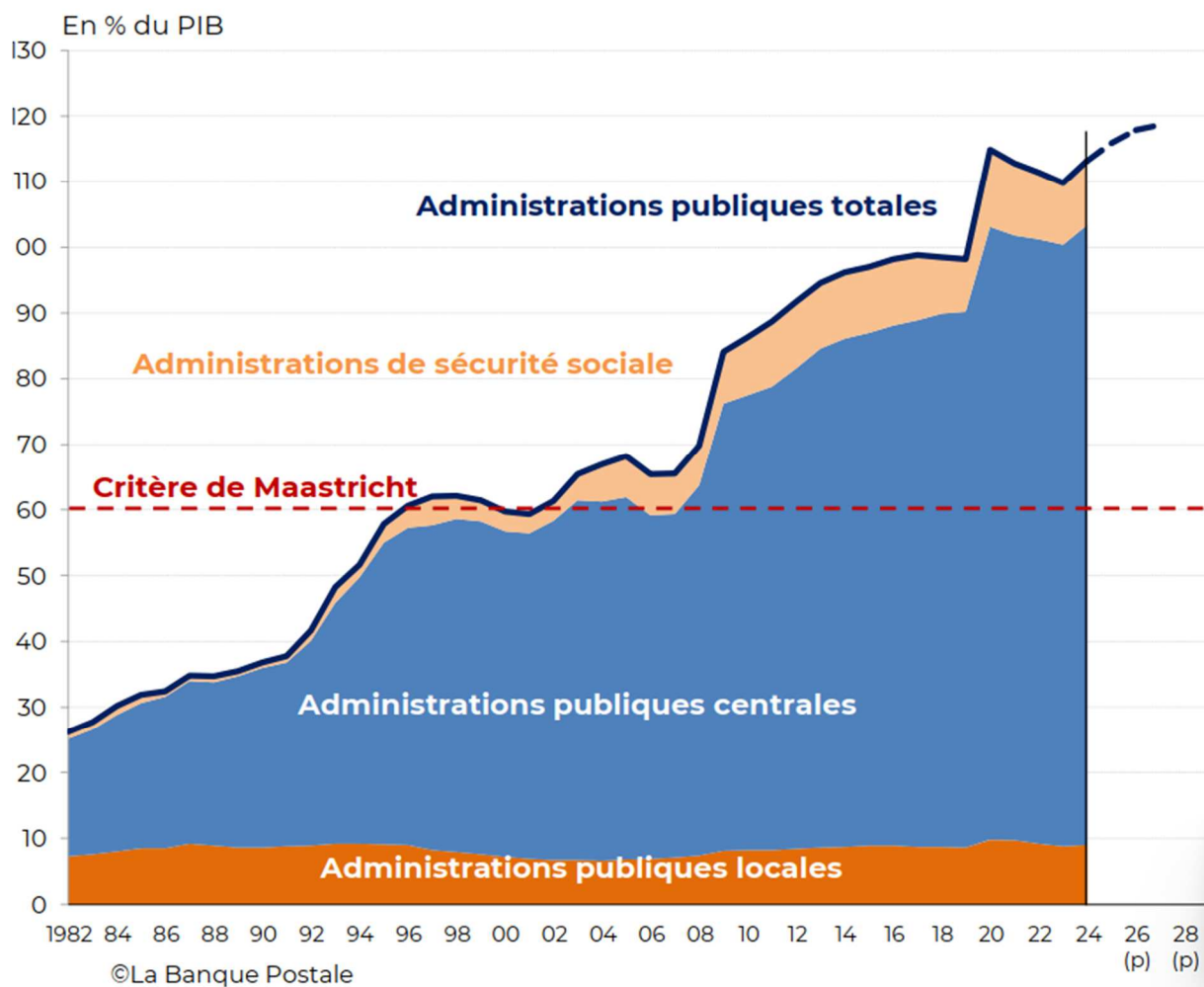
La dette publique française continue de progresser et atteint un niveau historiquement élevé. Les dernières estimations indiquent que l'endettement public pourrait se maintenir au-delà de 115 % du PIB, voire s'approcher des 120 % à moyen terme en l'absence d'ajustements structurels renforcés.

La hausse des charges d'intérêt, dans un contexte de taux encore élevés par rapport à la période pré-Covid, pèse durablement sur les finances publiques et limite les capacités d'intervention de l'État.

Ce contexte conduit les pouvoirs publics à rechercher une maîtrise accrue des dépenses, incluant une participation attendue de l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales, à l'effort de redressement des comptes publics.



La dette des administrations publiques

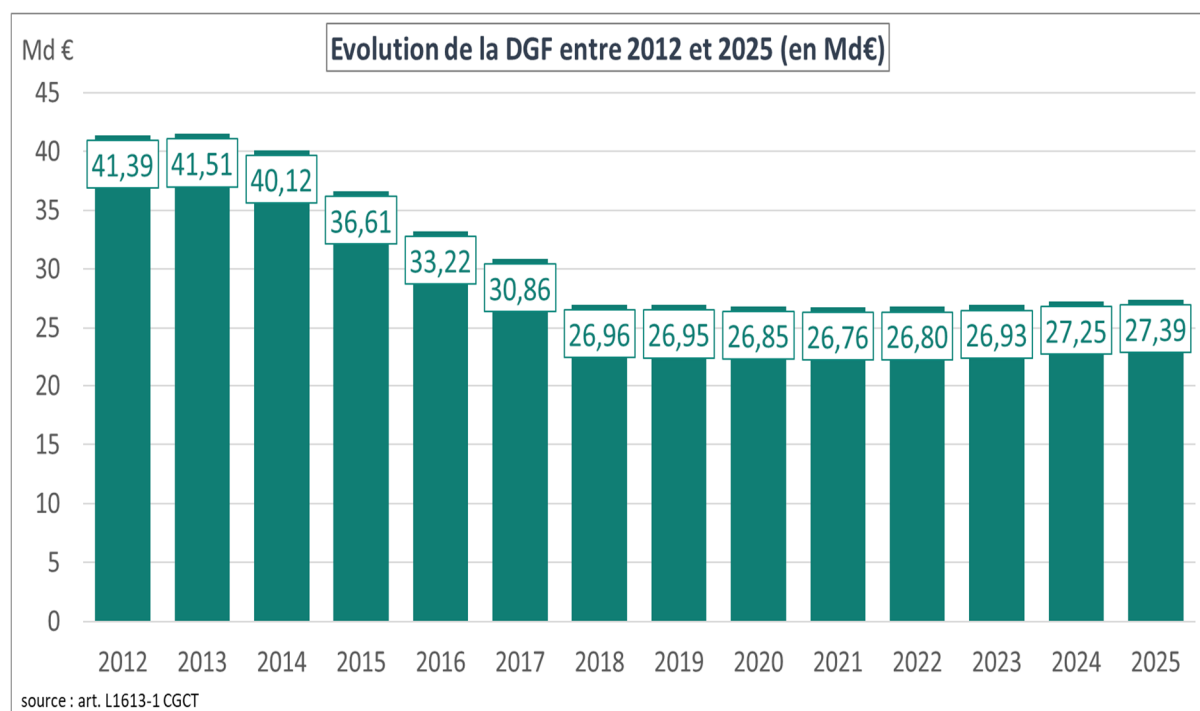


• Dans l'attente de la loi de finances pour 2026, l'incertitude

Devant le refus de l'Assemblée Nationale de voter le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, le Gouvernement s'est vu contraint de déposer un projet de loi spéciale, tout comme l'année dernière. Cette loi spéciale n'a pas réglé définitivement le PLF 2026 mais a servi de texte provisoire en attendant la poursuite de l'examen en nouvelle lecture.

Le texte initial du PLF 2026, examiné en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale à partir du 13 janvier 2026 prévoit une ponction de l'Etat pour les collectivités de près 7,2 milliards d'euros. Au mois de décembre 2025, le Sénat avait déjà allégé les prélèvements sur les budgets des collectivités locales. Ces prélèvements concernent essentiellement les EPCI, Départements et Régions. En revanche, certaines mesures touchent directement les communes et petits EPCI.

Il s'agit notamment du montant de la DGF, principale dotation versée aux collectivités, qui n'est à ce jour pas encore tranché et qui varie selon les amendements et la Chambre (Assemblée nationale ou Sénat) entre 22 Mds€ (baisse de 5 Mds€ par rapport à 2025) et 27,5 Mds€ (stabilité par rapport à 2025).



Le PLF 2026 prévoit également :

- L'exclusion du FCTVA pour certaines dépenses d'entretien (bâtiments, voirie, réseaux) ;
- La fusion des dotations d'investissement (DETR/DSIL/DPV) en un Fonds d'investissement territorial (FIT) et la réduction du budget de 200 M€.

Au mois de décembre 2025, le Sénat avait supprimé ces dispositions.

Enfin, les bases d'imposition seront revalorisées de +0,8% en 2026. Depuis 2018, l'indexation annuelle des valeurs locatives foncières, à la base des impositions locales (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et non bâti) est fixée par le rapport entre l'indice IPCH de novembre N-1 et celui de novembre N-2. En 2026, les bases fiscales augmenteront de 0,8% (+1,7% en 2025).

PARTIE II : SITUATION FINANCIERE DU CIAS AU 31/12/2025

Le compte administratif affiche un résultat positif en 2025 :

- Section de fonctionnement : +51 169,37€

FONCTIONNEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		51 519.61	51 519.61
Résultat de l'exercice 2025	114 919.83	115 569.59	649.76
Résultat de fonctionnement au 31/12/2025	114 919.83	167 089.20	52 169.37

Les recettes se composent :

- De l'excédent des années antérieures : 51 519.61€
- De la subvention versée par le budget principal de la CCVA : 100 000€
- Des remboursements sur rémunération de personnel : 14 744€

Pour les dépenses, il s'agit essentiellement de charges de personnel : 110 711€ sur 114 919€ de dépenses de fonctionnement (le reste correspond à la maintenance du logiciel et visites médicales).

PARTIE III : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2026

- Les recettes de fonctionnement sont stables : la hausse de l'excédent des années antérieures est compensée par une subvention du budget principal maintenu à la baisse.

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2024	BP 2025
TOTAL	159 500.00	170 500.00
Charges générales	9 000.00	10 000.00
Charges de personnel	150 000.00	160 000.00
Autres charges	500.00	500.00

Les dépenses de fonctionnement sont prévisionnellement en légère hausse liée à l'augmentation des cotisation CNRACL et le remplacement maternité (par ailleurs en partie compensé par l'assurance statutaire) ; le reste des charges (logiciel, visites médicales...) étant moins impactées par l'évolution de l'inflation.

Une révision des attributions du CIAS devra être menée au regard de l'analyse des besoins sociaux du territoire de VAL'AIGO et des orientations politiques souhaitées.

Les compétences sociales retenues conduiront à s'interroger sur l'adéquation des moyens humains alloués au service.